**Annexe 1 : Lettre de Manifestation d’Intérêt**

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**

Ministère de l’intérieur

Commune de ………………….........

Fiche de Candidature pour le Programme LoCAL-Tunisie

Nom de la Commune:

………………………………………………………………………………………………………………………….......…

Gouvernorat………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Nom et qualité du Représentant Légal

……………………………………………………………………………………...............................................................…………….

Adresse postale …………………………………………………………………………………………………………….

Adresse électronique…………………………………………………………………………………………

Téléphone …………………………………………………………………………………………………………………………

Je soussigné ... .................……………………………………………… agissant En qualité de :………………………………………………….,

Par la présente demande, je tiens à confirmer l’intérêt et l’engagement de la Commune de ……………………………………………………………………………………………………….. à joindre les communes directement bénéficiaires des interventions du programme LoCAL–Tunisie.

Dans cette optique, la Commune s’engage à identifier, planifier, mettre en œuvre, suivre, évaluer et reporter des activités climatiques, ayant été déjà ou qui seront identifiées en concertation selon un processus participatif avec les principaux acteurs clés, au niveau local et régional, en respectant les dispositions et critères stipulés dans le manuel des procédures des DACs appliqués pour le programme LoCAL-Tunisie.

Les actions sont identifiées dans le respect strict des conditions d’éligibilité d’utilisation de la Dotation, et leur harmonie avec les politiques climatiques nationales, dont notamment, la CDN, la SNBC-RCC, la Stratégie Nationale de Transition Ecologique et les Axes prioritaires d’adaptation aux changements climatiques au niveau national.

Également, je confirme l’engagement de la Commune à mettre à disposition, pour toutes fins de l’évaluation du respect des Conditions Minimales Obligatoires (CMO) et des indicateurs de performance de la mise en œuvre des activités dans le cadre du Programme Local, tous les documents et assistances nécessaires pour l’évaluation, le suivi et l’évaluation et le reporting.

Toutes les actions et activités qui seront mises en œuvre par la Commune seront réalisées dans le strict respect du Manuel des Procédures des DACs, applicables pour le programme LoCAL – Tunisie et les règles et procédures nationales applicables en termes de gestion administrative et financière.

Signée par (Représentant Légal de la Commune)

............…………………………………………………………….....……..